

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le sept mars à dix-neuf heures et zéro minute.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 20240307_10**

☞..... Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest - « Cool Neighbourhoods » - Contrôle de 1er niveau - Adhésion à la centrale d'achat du Conseil régional des Hauts-de-France.

Date de la convocation

▪ 1^{er} mars 2024

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, MM. SAMUEL Jean-Michel, LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme BERNARD Sabine	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme NOËL Laure	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine
M. MARLOT Loïc
M. LAMIRAND Christophe

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé secrétaire de séance

M. Jean-Luc JOUGLEUX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**PROGRAMME DE COOPERATION TRANSNATIONALE INTERREG VI B EUROPE
DU NORD-OUEST
« COOL NEIGHBOURHOODS » - CONTROLE DE 1ER NIVEAU - ADHESION A LA
CENTRALE D'ACHAT DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE**

Considérant qu'au titre de ses fonctions d'Autorité nationale, (décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027), la Région des Hauts-de-France est garante de la mise en place de l'intégralité des contrôles de 1^{er} niveau auprès des porteurs de projets français des 4 programmes INTERREG dont elle est responsable :

- Programme de coopération transfrontalière INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen
- Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest
- Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Mer du Nord
- Programme de coopération interrégionale INTERREG EUROPE.

Afin d'assurer cette obligation auprès des porteurs de projets INTERREG du versant français, la Région des Hauts-de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau via des appels d'offres ouverts.

En vue de mieux répondre aux besoins des porteurs de projets tout en ayant un système souple et sécurisé, il est proposé que la Région des Hauts-de-France se constitue en centrale d'achat à destination de l'ensemble des porteurs de projet pour la période 2021-2027 et pour les programmations ultérieures le cas échéant.

La centrale d'achat, permet à la Région de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités (ayant ou non la qualité de pouvoir adjudicateur) qui adhéreront à celle-ci.

Les adhérents peuvent ainsi accéder aux accords-cadres à bons de commande destinés à la sélection de contrôleurs de premier niveau des dépenses dès lors qu'ils ont conventionné avec les autorités de gestion des programmes dont la Région des Hauts-de-France est autorité Nationale au moment de la survenue du besoin.

Par ailleurs, l'adhésion est réputée unique pour un même porteur quel que soit le nombre de projet et est exemptée de toute rémunération.

L'adhésion à la centrale d'achat est exclusive pour les services relevant de la centrale d'achat. Chaque porteur de projet doit obligatoirement passer par la centrale d'achat pour la mise en œuvre des contrôles de premier niveau des projets INTERREG des programmes pour lesquels la Région des Hauts-de-France est autorité nationale.

La centrale d'achat, permet à la Région, de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités (ayant ou non la qualité de pouvoir adjudicateur) qui adhéreront à celle-ci. Le programme « Cool Neighbourhoods » - Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest, dont Wimereux est membre, relevant de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette centrale d'achat.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la participation de la ville de Wimereux au programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest « Cool Neighbourhoods ».

APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat du Conseil régional Hauts-de-France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, dont le projet est repris en annexe de la présente délibération, ainsi que les actes nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Luc JOUGLEUX.

#signature#